



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – POLICE – Achat de gilets pare-balles – GK PROFESSIONAL

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise GK PROFESSIONAL en date du 18/02/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de gilets pare-balle pour les agents de la police municipale de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise GK PROFESSIONAL sise 55 Rue JM Jacquard – ZAET de Creil 60740 SAINT MAXIMIN, est retenue pour l'achat de gilets pare-balle pour les agents de la police municipale de la ville de Royat pour un montant de 2 301.27 € HT soit **2 761.52 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise GK PROFESSIONAL
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 26/08/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

GK PROFESSIONAL

55 rue J-M JACQUARD
Z.A.E.T DE CREIL
60 740 SAINT MAXIMIN

Téléphone: 03 44 54 97 03

Télécopie : 03 44 54 97 07

N° Siret : 44448404200023

N° intracommunautaire : FR25444484042

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 28/08/2025

Publié le 28/08/2025

ID : 063-216303081-20250826-DM_2025_089-AR

Berger
Levrault

Date

Numéro Client

N° télécopie client

18/02/25

PM900165

04.73.93.56.79.

Référence

N° intracom. client

MAIRIE DE ROYAT

DELHORME LUDOVIC

POLICE MUNICIPALE

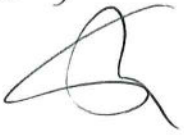
46 BD BARRIEU

63130 ROYAT

DEVIS n° 25003084

Page 1

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
	DEVIS				
69144G-M	Gilet pare-balles NIJ 0101.04 IIIA - Taille M	3,00	517,92	25%	1 165,32
69144G-XS	Gilet pare-balles NIJ 0101.04 IIIA - Taille XS	1,00	517,92	25%	388,44
97972-1	Housse tactique 4 en 1 pour GPB NOIR - Packs GK_ Taille 1	1,00	249,17	25%	186,88
97972-2	Housse tactique 4 en 1 pour GPB NOIR - Packs GK_ Taille 2	3,00	249,17	25%	560,63

W&A finances


Royat le 26/08/2025
Bon pour accord,

LUDOVIC DELHORME
MAIRIE DE ROYAT

Code	Base	Taux	Taxe	Escompte	Total HT	Total TTC	NET A PAYER
8	2 301,27	20%	460,25	0,00	2 301,27	2 761,52	2 761,52
Total				460,25			
Conditions de règlement :					le 20/03/25	VIREMENT	2 761,52
LCR soumises à acceptation automatique.							
En cas de contestation, prévenir sous 10 jours à réception							

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.